

Conditions générales de vente

Acheteur

Maître Gourirand Christelle

Commissaire-Preneur Judiciaire Qualifiée Commissaire de Justice

35 Bis rue Nicolas Copernic, 13200 Arles
04.90.49.84.70 – contact@arles-encheres.com
www.arles-encheres.com interencheres.com/13007
Entreprise Individuelle



Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter par courriel à administratif@arles-encheres.com
For more information feel free to contact us at administratif@arles-encheres.com

LA VENTE

Toute enchère est considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude de Maître Gourirand ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

Les frais de vente sont de 14.28 % TTC. Ils sont à rajouter au montant de l'adjudication.

**Présentation obligatoire d'une carte nationale d'identité et/ou passeport en cours de validité
+ un KBIS en cours de validité (moins de 3 mois) pour les entreprises.**

- Le Commissaire-preneur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis, et peut, par exemple décider de fixer lui-même le pas d'enchère.
- Le commissaire-preneur se réserve le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

- La vente est conduite en EUR et les enchères qui sont formées sont annoncées par le commissaire-priseur hors frais et hors taxe. Les enchères doivent être énoncées à haute et intelligible voix.
- Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ils sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et annoncés par le commissaire-priseur au début de la vente.
- **Toute enchère est un engagement irrévocable d'achat. L'enchérisseur assume la responsabilité personnelle de régler immédiatement le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tout impôt et taxes exigibles ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par l'étude un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.**
- Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

**Pour tout bordereau supérieur à 10 000 € ou selon certaines conditions,
Une attestation de transaction certifiant l'origine et la nature des fonds devra obligatoirement être remplie.**

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude de Maître Gouirand ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

LE PAIEMENT S'EFFECTUE AU COMPTANT

LES CHEQUES NE SONT PAS ACCEPTES

**Présentation obligatoire d'une carte nationale d'identité et/ou passeport en cours de validité
+ un KBIS en cours de validité (moins de 3 mois) pour les entreprises.**

- ✓ **Le paiement doit être effectué UNIQUEMENT PAR L'ADJUDICATAIRE au comptant, immédiatement après la vente même en cas de demande d'un certificat d'exportation ou de tous autres documents administratifs. Notre étude ne peut être tenue responsable et n'aura pas l'obligation de rembourser tous intérêt ou autres frais encourus par l'acheteur en cas du refus dudit certificat ou de tous autres documents administratifs.**
- Tous les biens vendus seront facturés au nom, prénom et à l'adresse figurant sur le formulaire d'enregistrement et sur les justificatifs d'identité, aucune modification ne pourra être faite après la vente. De même qu'aucun lot ne sera transféré sur un autre bordereau ou une autre plaquette. La facture sera obligatoirement au nom, prénom et coordonnées de la personne qui a effectué les enchères. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.
- Le paiement est immédiat et au comptant pour les acheteurs en salle ou sur le lieu de vente. Ils doivent obligatoirement solder leur bordereau avant leur départ. Aucun chèque ne sera accepté comme moyen de paiement.
- **L'acquéreur pourra s'acquitter de son bordereau par les moyens suivants :**
 - ✚ Virement Bancaire en €. L'identité du titulaire du compte devra être le même que l'acquéreur. Les frais bancaires éventuels sont à la charge exclusive de l'acquéreur. Dans le cas d'un paiement par virement bancaire, (sauf pour les ventes dont l'enlèvement est immédiat) l'acheteur devra laisser obligatoirement un chèque de caution. Notre

compte bancaire devra être crédité avant la date d'enlèvement. La preuve de virement ne fait pas foi. Dans l'hypothèse où Maître Gouirand n'aurait pas reçu le paiement avant l'enlèvement, les lots acquis seront considérés comme abandonnés et le chèque de caution sera encaissé.

✚ Carte bancaire (Uniquement à notre étude, American Express non acceptée) sur présentation d'une carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. L'identité du porteur de la carte devra être la même que celle de l'acheteur.

- Si vous êtes adjudicataire via Interencheres.com, vous autorisez Arles Enchères, si elle le souhaite, à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel (Complément par virement bancaire ou CB à notre étude. Nous ne disposons pas du logiciel de paiement à distance par CB) ou total, de vos acquisitions y compris les frais ou autres taxes à la charge de l'acheteur éventuellement majorés comme susmentionnés. Pour les adjudicataires résidants en dehors de la France, le paiement devra obligatoirement s'effectuer au comptant par virement bancaire. Tous les frais bancaires sont à la charge exclusive de l'acquéreur.
- Dans le cas d'un remboursement, UNIQUEMENT pour une somme trop versée par l'acquéreur, des frais (Banque, dossier...) seront déduits du montant à rembourser.

**Pour tout bordereau supérieur à 10 000 € ou selon certaines conditions,
Une attestation de transaction certifiant l'origine et la nature des fonds devra obligatoirement être remplie.**

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude de Maître Gouirand ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

ORDRES D'ACHAT - DEMANDES D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE

POSSIBILITE EN FONCTION DU TYPE DE VENTE

Si vous ne pouvez pas assister à la vente, il vous est possible de :

- ✚ Déposer directement un ordre d'achat sur notre catalogue en ligne sur [interencheres.com/13007](https://www.interencheres.com/13007)
 - ✚ Remplir un formulaire d'ordre d'achat ou de demande d'une ligne téléphonique disponible lors de l'exposition qui précède la vente aux enchères ou sur simple demande par courriel à contact@arles-encheres.com
 - ✚ Formuler une demande d'ordre d'achat ou de demande d'une ligne téléphonique par courriel
- Toute demande doit être impérativement formulée par écrit ou par [Interencheres.com/13007](https://www.interencheres.com/13007)

LE FUTUR ENCHERISSEUR DOIT :

Nous communiquer :

- Ses coordonnées complètes : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Courriel
- Le numéro et la description du lot convoité

Nous préciser pour chaque lot :

- Le montant de son ordre d'achat
- Ou s'il souhaite une demande d'une ligne téléphonique

Joindre à sa demande :

- Un chèque et/ou d'un relevé d'identité bancaire
- Une copie recto verso d'une carte nationale d'identité et/ou passeport en cours de validité + un Kbis en cours de validité (moins de 3 mois) pour une entreprise.

Déposer une caution bancaire ou par chèque
Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire

- ✓ L'étude de Maître Gouirand se réserve le droit de réclamer des documents complémentaires et des références bancaires (lettre accréditive de la banque...). En fonction de vos souhaits d'enchères, un dépôt de garantie devra être effectué. Les frais bancaires éventuels pour le dépôt sont à la charge exclusive du potentiel acquéreur. Notre maison de ventes aux enchères se réserve le droit de refuser toute enchère en cas de non-réception des documents et/ou du dépôt de garantie dans le délai imparti et d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 3 jours ouvrés par virement bancaire moins déduction de tous les frais bancaires éventuels.
- ✓ Notre étude se charge d'exécuter gratuitement les ordres d'achat ou demandes de ligne téléphonique qui lui sont confiés, en particulier pour les amateurs qui ne peuvent pas assister à la vente. Ils sont une facilité pour le client. Dès lors, Maître Gouirand, ses employés ou experts ne peuvent être considérés comme responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre d'achat ou une demande de ligne téléphonique par erreur ou pour toute autre cause. Pour les enchères par téléphone, en ligne ou online, notre maison de ventes décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement.

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'étude de Maître Gouirand ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

INTERENCHERES.COM

POSSIBILITE EN FONCTION DU TYPE DE VENTE

- Si vous souhaitez enchérir en ligne, vous devez vous préinscrire sur interencheres.com/13007 et renseigner les éléments relatifs à votre identité et à votre carte bancaire. Vous acceptez, de ce fait, que interencheres.com communique à notre maison de ventes tous les renseignements relatifs à votre inscription et à votre carte bancaire. Une caution pourra être également demandée lors de votre inscription en ligne. Les frais bancaires éventuels de la caution sont à la charge exclusive du potentiel acquéreur. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, la caution sera restituée sous quelques jours par interencheres. Pour finaliser votre inscription, notre étude est susceptible de demander un complément d'information afin de décliner votre identité. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. L'étude de Maître Gouirand se réserve le droit de réclamer des documents additionnels et des références bancaires (lettre accréditive de la banque...). Notre étude se réserve le droit de refuser toute enchère en cas de non-réception des documents et/ou de la caution dans le délai imparti.
- Toute enchère en ligne est considérée comme un engagement irrévocable d'achat.
- **Des frais additionnels de 1.5% HT soit 1.80% TTC seront facturés à l'internaute et un forfait de 60€ HT soit 72€ TTC par véhicule.**
- Notre maison de ventes n'a pas connaissance du montant des ordres d'achat déposés via ce site.
- Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez notre étude, s'il le souhaite, à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel (Complément par virement bancaire ou CB à notre étude. Nous ne disposons pas du logiciel de paiement à distance par CB) ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés comme susmentionnés. Pour les adjudicataires résidants en dehors de la France, le paiement devra obligatoirement se faire par virement bancaire.
- Notre maison de ventes ne garantit pas le fonctionnement d'Interencheres.com et ne peut pas être tenue responsable de problèmes de connexions à ces services ou autres.

VENTES DU CREDIT MUNICIPAL

LES LOTS SONT VENDUS EN L'ETAT - AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE

Les frais de vente sont de 16 % TTC. Ils sont à rajouter au montant de l'adjudication.

**Présentation obligatoire d'une carte nationale d'identité et/ou passeport en cours de validité
+ un KBIS en cours de validité (moins de 3 mois) pour les entreprises.**

- Les objets en métaux précieux (notamment les bijoux) sont vendus sur désignation et ne sont donc pas exposés à notre étude. En revanche, ils font l'objet d'une présentation à l'écran sur photographies avant et pendant la vente.
- Au cours de la vente, tant qu'un objet/lot n'a pas été adjugé vendu, il peut être retiré à la demande du Crédit municipal.

ACHAT VEHICULE

LES VEHICULES SONT VENDUS EN L'ETAT - AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE

Le véhicule sera obligatoirement au nom, prénom et coordonnées de la personne qui a effectué les enchères.

Pour pouvoir enchérir, les personnes devront obligatoirement s'inscrire

Et nous remettre les documents suivants :

POUR LES PARTICULIERS

Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité + justificatif de domicile de moins de 6 mois

POUR LES ENTREPRISES

Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité
+ Kbis en cours de validité + Cachet de l'entreprise.

- Les véhicules seront enlevés uniquement après paiement intégral du bordereau, taxes et frais divers, remise des documents obligatoires et signature du mandat ainsi que de la déclaration de cession. La signature de ces deux documents, devra obligatoirement avoir lieu à notre étude, sur RDV et uniquement par l'acquéreur.

Des frais pourront être appliqués en cas de non-respect du délai d'enlèvement des véhicules.

RETRAIT DES MATERIELS – VEHICULES – STOCKS DIVERS

LES LOTS ET VEHICULES SONT VENDUS EN L'ETAT - AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE

ATTENTION ! Au moment où le marteau tombe, l'acheteur devient le propriétaire de l'objet même s'il n'a pas encore réglé son achat ni même pris possession de son lot. Il y a transfert de propriété et par là même transfert des risques. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'assurer vos objets.

- Avant la vente, notre étude se tient à la disposition des acheteurs, pour tous renseignements (Conditions et date de retrait, Etat des lots...)
- Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du bordereau, taxes et frais divers et accomplissement des formalités voulues par les lois et règlements le tout sous leur propre responsabilité. Dans le cas d'un paiement par virement bancaire, (sauf pour les ventes dont l'enlèvement est immédiat) la preuve de virement ne fait pas foi. En effet, notre compte bancaire devra être crédité avant la date d'enlèvement. Dans l'hypothèse où Maître Gouirand n'aurait pas reçu le paiement avant l'enlèvement, les lots acquis seront considérés comme abandonnés et le chèque de caution sera encaissé.
- L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. La tolérance d'un magasinage n'engage en rien la responsabilité de notre maison de ventes. De ce fait, Maître Gouirand Christelle décline toutes responsabilités quant aux dommages que l'objet peut encourir.
- La date pour le retrait des lots sera fixée uniquement par Maître Gouirand et sera communiquée oralement avant la vente. L'acheteur devra obligatoirement respecter la date d'enlèvement : aucune autre date ne sera reprogrammée. Dès lors, les lots qui n'ont pas été enlevés seront considérés comme abandonnés, et aucun remboursement est possible. Un chèque de caution sera demandé pour l'enlèvement des lots.
- L'acheteur devra obligatoirement signer un document pour le retrait de ses acquisitions qui en atteste l'état et l'exactitude. Une pièce d'identité ainsi que votre bordereau vous seront demandés.
- L'acheteur devra également nous prévenir par courriel s'il souhaite qu'une tierce personne retire ses objets : une procuration sera obligatoire. La personne mandatée devra obligatoirement nous présenter une pièce d'identité.
- Les adjudicataires sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'ils blessent quelqu'un, s'ils se blessent ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi les dommages causés aux lots des adjudicataires ainsi qu'au lieu de ventes ou de retrait.

Pour les ventes aux enchères judiciaires effectuées à notre étude ou chez nos prestataires de services :

En cas de non-respect du délai d'enlèvement, Les lots ou véhicules non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acquéreur. Maître Gouirand Christelle et ses prestataires de services ne seront tenus d'aucune garantie concernant ces dépôts. De plus, l'acheteur devra s'acquitter de frais minimum de 10 € par jour et par objet. Ces frais devront obligatoirement être payés avant la restitution du ou des lots/véhicules.

GARDIENNAGE DES OBJETS A NOTRE ETUDE : Ce qu'il faut savoir !

POSSIBILITE EN FONCTION DU TYPE DE VENTE

Nos modalités de retrait et d'expédition sont consultables lors des expositions,
Sur [Interencheres.com/13007](https://www.interencheres.com/13007) et sur simple demande par courriel à administratif@arles-encheres.com

ATTENTION ! Au moment où le marteau tombe, l'acheteur devient le propriétaire de l'objet même s'il n'a pas encore réglé son achat ni même pris possession de son lot. Il y a transfert de propriété et par là même transfert des risques. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'assurer vos objets.

- Avant la vente, notre étude se tient à la disposition des acheteurs, pour tous renseignements concernant les envois et le retrait des objets. L'acheteur ne peut en au cas exiger de notre part une expédition.
- Les objets ne sont délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du bordereau, taxes et frais divers et accomplissement des formalités voulues par les lois et règlements le tout sous leur propre responsabilité.
- L'acquéreur est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. La tolérance d'un magasinage n'engage en rien la responsabilité de notre maison de ventes qui décline toutes responsabilités quant aux dommages que l'objet peut encourir.
- Passer 15 jours calendaires, à compter de la vente, l'acheteur devra s'acquitter de frais de 10 € par jour et par objet. Ces frais devront obligatoirement être payés avant la restitution du ou des objets/lots. Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acquéreur. Notre étude n'est tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts. L'acquéreur ne pourra recourir aucune action contre notre maison de ventes aux enchères dans l'hypothèse ou par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot après l'adjudication.

Attention !!! Vous êtes responsable de l'enlèvement de vos objets après la vente.

Notre maison de ventes ne peut pas se substituer à un garde meuble.

Vous disposez d'un délai de 15 jours calendaires à compter

De la date de la vente pour procéder au retrait de vos lots.

Au-delà, des frais de 10 € par jour sont appliqués.

RETRAIT A NOTRE MAISON DE VENTES

POSSIBILITE EN FONCTION DU TYPE DE VENTE

**Nos modalités de retrait et d'expédition sont consultables lors des expositions,
Sur [Interencheres.com/13007](https://www.interencheres.com/13007) et sur simple demande par courriel à administratif@arles-encheres.com**

- L'acheteur devra obligatoirement signer un document pour le retrait de ses acquisitions qui en atteste l'état et l'exactitude. Une pièce d'identité ainsi que votre bordereau vous seront demandés.
- L'acquéreur devra également nous prévenir par courriel s'il souhaite qu'une tierce personne retire ses objets et nous transmettre une procuration. De plus, La personne mandatée devra convenir d'un RDV pour le retrait, nous présenter obligatoirement sa carte nationale d'identité et nous remplir un document de restitution.

**Le retrait de vos acquisitions se fait uniquement
Sur rendez-vous et présentation d'une pièce d'identité
Hors jours d'expositions, de ventes aux enchères
Ou fermeture exceptionnelle**

EXPEDITIONS DES OBJETS D'ART : Ce qu'il faut savoir !

POSSIBILITE EN FONCTION DU TYPE DE VENTE

- Toutes les formalités de transport restent à la charge exclusive de l'acquéreur. Nous laissons le soin aux acheteurs de contacter eux même le transporteur ou service de leur choix pour l'obtention d'un devis et/ou le règlement. L'acheteur résidant en dehors de l'Union Européenne est susceptible de payer des frais de douane, TVA ou autres taxes en sus du bordereau d'adjudication et des frais de port. Ces frais ne sont pas pris en charge par notre maison de ventes aux enchères.
- ARLES ENCHERES décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, avarie, dommages ou dégradations du colis et/ou des Objets d'Art, lors du transport par la poste / un transporteur / une messagerie ou par MBE. ARLES ENCHERES ne saurait en aucun cas être tenue responsable des éventuels dommages ou pertes pendant le transport par un prestataire de services. Une décharge devra obligatoirement être signée par l'acheteur.

- Afin de protéger vos objets durant leur transport, répondre à vos attentes et continuer à proposer un service de qualité, le colisage (consommable + manutention) est facturé. Il est calculé au cas par cas en fonction du type d'objet (Poids/Dimensions) et de sa fragilité.

- Les objets n'ont pas de dimensions normalisées et demandent donc chacun une estimation particulière de leurs frais d'expédition. Les frais d'expédition sont donc calculés au cas par cas et tiennent compte :
 - ✚ Des Frais de colisage (consommable + manutention)
 - ✚ De la valeur, poids et dimensions de l'objet.

- Dès lors que vous aurez réglé votre bordereau et convenu des modalités d'expédition, vos objets vous seront généralement envoyés dans un délai de deux semaines.

- Ce délai peut varier en fonction de :
 - ✚ La fermeture et de l'activité de notre maison de ventes
 - ✚ De la réception du paiement du bordereau et/ou des frais d'expédition ainsi que des pièces nécessaires pour l'expédition des lots (Décharge, adresse de livraison...)

ARLES ENCHERES décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, avarie, dommages, échange et/ou dégradations du colis et/ou des Objets d'Art, lors du transport par la poste / MBE / un transporteur / une messagerie / un tiers. Une décharge devra obligatoirement être signée par l'acheteur pour l'envoi.

MBE Marseille

Prestataire professionnel qui se charge de l’emballage et de l’envoi de vos achats.

173 Av. de Mazargues, 13008 Marseille - Téléphone : 04 91 37 01 37- mbe2568sdv@mbeFrance.fr

THE PACKENGERS

Prestataire professionnel qui se charge de l’emballage et de l’envoi de vos achats.

hello@thepackers.com – Téléphone : 01 76 44 00 90

**Veuillez également confirmer votre adresse de livraison auprès de MBE Marseille.
Pensez à assurer vos Œuvres/Objets d’Art pendant l’envoi !**

Les objets seront délivrés uniquement après paiement intégral du bordereau et des frais d’expédition. L’Acquéreur devra obligatoirement nous renvoyer une décharge de responsabilité signée et approuvée pour autoriser Arles Enchères à remettre ses achats et l’exempter de toutes responsabilités lors de l’expédition. Nous recommandons fortement aux acheteurs de leur confirmer leur adresse de livraison et de faire assurer leurs objets pendant le transport.

OBJETS FRAGILES OU IMPOSANTS

Transporteurs privés

Liste non exhaustive et donnée UNIQUEMENT à titre indicatif. Les transporteurs sont indépendants de notre société.

✚ **Transports Mauran** : contact@transportmauran.fr ou au 04 22 91 27 26

✚ **Transports Mazeng** : jmtransports@hotmail.fr ou au 06 12 25 48 48

Les objets seront délivrés uniquement après paiement intégral du bordereau et des frais d’expédition. L’Acquéreur devra obligatoirement nous renvoyer une décharge de responsabilité signée et approuvée pour autoriser Arles Enchères à remettre ses achats au transporteur et l’exempter de toutes responsabilités lors du transport.

EXPORTATION

- Toutes les formalités de transport restent à la charge exclusive de l'acquéreur. Nous laissons le soin aux acheteurs de contacter eux même le transporteur ou service de leur choix pour l'obtention d'un devis et/ou le règlement. L'acheteur résidant en dehors de l'Union Européenne est susceptible de payer des frais de douane, TVA ou autres taxes en sus du bordereau d'adjudication et des frais de port. Ces frais ne sont pas pris en charge par notre maison de ventes aux enchères et devront être payés obligatoirement par l'adjudicataire.
- Le paiement doit être effectué UNIQUEMENT PAR L'ADJUDICATAIRE au comptant, immédiatement après la vente même en cas de demande d'un certificat d'exportation, de tous autres documents administratifs ou de formalités de transport, douanières et diverses. Arles Enchères ne peut être tenue responsable et n'aura pas l'obligation de rembourser le bordereau, tous intérêts ou autres frais encourus par l'acheteur en cas du refus dudit certificat, de tous autres documents administratifs ou en cas de problèmes douaniers et de transport divers.
- L'exportation de tout bien de France peut être sujette à autorisations (certificats d'exportation, autorisations douanières, CITES, etc...). Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier avant la vente les autorisations requises et d'en faire la demande en cas d'adjudication. Toutes formalités de transport et douanières (Autorisations et documents administratifs divers) sont à la charge exclusive de l'acquéreur. L'acheteur ne peut en aucun cas exiger d'Arles Enchères un autre document (Type CITES ou autre) que le bordereau de vente.

REMBOURSEMENT DE LA TVA POUR LES NON RESIDENTS EUROPEENS

La TVA portant sur les frais de vente pourra éventuellement faire l'objet d'un remboursement aux acheteurs non-résidents de l'Union européenne et qui exportent les biens acquis. Pour obtenir ce remboursement, les acheteurs concernés devront manifester leur souhait d'être remboursés de la TVA dès la fin de la vente, et présenter des justificatifs d'exportation hors CEE dans un délai maximum de trois mois après la vente. Les coordonnées qui apparaissent sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresse de l'adjudicataire.

Le remboursement se fera obligatoirement par virement bancaire après réception d'un RIB (Document original et intégral de la banque). Tous les frais bancaires seront à la charge de l'acheteur et déduit du montant à rembourser. Des frais de dossier d'un montant de 40 € HT (soit 48€ TTC) seront également appliqués.

REMBOURSEMENT DE LA TVA POUR LES EUROPEENS

L'acheteur qui peut et qui souhaite une récupération de la TVA intracommunautaire sur les frais de vente devra manifester son souhait dès la fin de la vente et présenter la preuve de la sortie du bien du territoire Français notamment par une lettre de route (Document CMR). Il devra également nous communiquer son numéro de TVA intracommunautaire ainsi que les justificatifs nécessaires. Les coordonnées qui apparaissent sur les justificatifs doivent correspondre aux noms et adresse de l'adjudicataire. Le remboursement se fera obligatoirement par virement bancaire après réception d'un RIB (Document original et intégral de la banque). Tous les frais bancaires seront à la charge de l'acheteur et déduit du montant à rembourser. Des frais de dossier d'un montant de 40 € HT (Soit 48 € TTC) seront facturés.

DEFAUT DE PAIEMENT

« L'étude de Maître Gouirand a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères Notice d'Information

L'étude de Maître Gouirand est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de l'étude de Maître Gouirand ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'étude de Maître Gouirand.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'étude de Maître Gouirand est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, L'étude de Maître Gouirand pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser

temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'étude de Maître Gouirand ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'étude de Maître Gouirand, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par l'étude de Maître Gouirand** : par écrit auprès de Maître Gouirand Christelle, 35 Bis rue Nicolas Copernic, 13200 Arles.
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'étude de Maître Gouirand.

DROIT DE PREEMPTION DE L'ETAT FRANÇAIS

- L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres d'art vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. Notre maison de ventes aux enchères ne pourra être tenue pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

ESTIMATIONS ET PRIX DE RESERVE

Le prix de vente estimé qui figure à côté de chaque lot dans le catalogue ne comprend ni les frais à la charge de l'acquéreurs (Frais légaux et divers, Taxes), ni la TVA. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimation. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur en-dessous duquel le bien ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue ou annoncée publiquement par le commissaire-priseur habilité et consignée au procès-verbal.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Maître Gouirand se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le vendeur ne portera aucune enchère pour son propre compte et ne désignera aucune personne pour porter une telle enchère.

GARANTIES

**Les lots, Véhicules et Objets D'Art sont vendus en l'état
Ni aucune réclamation, ni aucun remboursement ne seront admis**

- Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. Au cours de la semaine qui précède la vente ou pendant l'exposition, les commissaires-priseurs, experts et clerks de l'étude sont à votre disposition pour vous communiquer informations, estimations, rapports de conditions sur l'état des lots, photographies complémentaires... Concernant les objets présentés. Une exposition préalable permet également aux

acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Il ne sera donc admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les lots sont vendus en l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication.

- Les lots proposés lors de notre vente n'ont pas pour objet de faire l'apologie de quelconque pensée, idéologie, partis politiques passés ou présents, personnages, périodes. Les lots sont proposés à titre uniquement historique pour les collectionneurs de militaria, de souvenirs historiques, les institutions publiques, musées, amateurs d'histoire.
- Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression de la perception du lot par notre étude mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.
- Les indications données par l'étude de Maître Gouirand sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.
- Une différence de tons entre les reproductions au catalogue et les objets présentés est possible.
- Les dimensions, le poids et les estimations des objets ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.
- Les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction et il appartient à l'acheteur de contrôler que ces marchandises répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur. Ils prennent l'entière responsabilité de la pose des systèmes de sécurité imposés à eux par le Code du Travail et la mise en conformité des matériels avec la législation en vigueur, et qu'ils libèrent le Commissaire-Preneur habilité soussigné du contrôle après-vente, en prenant l'entière responsabilité de cette obligation. Le Commissaire-Preneur habilité annonce que tous les matériels qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur sont réputés être vendus pour pièces, à charge pour les acquéreurs d'assurer leur mise aux normes avant une éventuelle remise en route.
- A l'issue de la vente, un bordereau d'adjudication vous sera remis, il tient lieu de facture et de certificat d'achat. Les commissaires-priseurs garantissent l'authenticité des pièces présentées (époque, signature, matière, titre des métaux précieux...), toutefois des rectifications peuvent être annoncées lors de la présentation du lot. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.
- L'état des cadres n'est pas garanti. Les restaurations d'usage et rentoilage des Œuvres d'Art sont considérées comme mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation.
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, l'étude de Maître Gouirand à sa discrétion, se réserve le droit de retenir les lots vendus jusqu'à ce qu'elle puisse réaliser toute vérification appropriée et écarter tout risque. Dans l'hypothèse où les vérifications susmentionnées ne seraient pas satisfaisantes, Maître Gouirand se réserve le droit d'annuler la vente et de prendre toutes actions autorisées par la loi applicable. Pour tout bordereau supérieur à 10 000 € ou selon certaines conditions, une attestation certifiant l'origine et la nature des fonds devra obligatoirement être remplie.
- Ces présentes conditions générales de vente qui pourront être modifiées par des notices affichées ou par des indications orales données lors de la vente et inscrites au procès-verbal.

PROPRIETES INTELLECTUELLE - DROITS DE REPRODUCTION DES OEUVRES

- L'intégralité du catalogue (écrits, illustration ...) et des photographies est soumis à des droits d'auteur.
- Toute reproduction, utilisation ou diffusion partielle ou totale du catalogue et des photographies sont strictement interdites et constituent une contrefaçon à son préjudice.
- Toute reproduction, utilisation ou diffusion partielle ou totale du catalogue et des photographies peuvent donc constituer une reproduction ou un usage illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits de l'œuvre.
- Aucune reproduction, utilisation ou diffusion ne sera effectuée par l'acheteur ou par toute autre personne sans accord écrit de l'auteur.
- A noter que la vente de l'objet n'emporte en aucun cas cession des droits d'auteur, de reproduction et de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.
- A l'issue de la vente, notre étude se réserve le droit de communiquer sur les objets adjugés aux enchères (photographies, description etc...) et publier leur résultat de vente, sur tous supports et comme elle l'entend, afin de promouvoir sa maison de ventes, et ce, sans le consentement de l'acheteur et limite de durée.

AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

- Les dispositions des présentes conditions générales sont indépendantes les unes des autres.
- Si une partie de ce quelconque contrat est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste du contrat restera pleinement valables dans toutes les limites autorisées par la loi.

COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

- Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit Français ; Les vendeurs, les acheteurs ainsi que les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français.

DONNEES DIVERSES

- « L'étude de Maître Gouirand a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »
- Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser nos newsletters et invitations électroniques. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, vous avez la possibilité de vous désinscrire en nous envoyant un mail à desinscription@arles-encheres.com Sans réponse de votre part, vous continuerez à recevoir notre actualité par courriel.
- Nous vous informons que notre maison de ventes est placée sous vidéo surveillance afin d'assurer la sécurité de ses salariés, de ses clients et de ses biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées en cas d'incident par le personnel habilité ou les forces de l'ordre. Pour exercer vos droits informatique et Libertés notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent ou pour tout information sur ce dispositif, vous pouvez contacter Maître Gouirand Christelle en écrivant à contact@arles-encheres.com ou à l'adresse postale suivante : 35 Bis rue Nicolas Copernic, 13200 Arles.

RGPD

Data Protection Officer : Maître Gouirand Christelle

(1) Vos données sont collectées

- Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.
- Nous ne collectons que les données nécessaires au bon déroulement de nos transactions (Nom, Prénom, Adresse postale et courriel, Numéro de téléphone, Documents d'identité (Passeport, Carte nationale d'identité, Permis de conduire), RIB, Attestation de transaction le cas échéant, etc.
- **Vos données sont collectées lors :**

✚ Du dépôt d'un ou plusieurs objets destinés à la vente aux enchères, à une expertise...

- ✚ D'une demande ou prise de rendez-vous pour l'une de nos prestations
- ✚ De la réalisation d'une prestation de type d'inventaire (Assurance, Succession, Tutelle...) ou autres
- ✚ De votre inscription à l'actualité de notre maison de vente aux enchères notamment sous forme d'envoi de catalogues par voie postale ou newsletters par courriel
- ✚ De votre inscription pour participer à l'une de nos ventes aux enchères via Drouot, Interenchères, Auction ou autres
- ✚ D'un dépôt de demande d'une ligne téléphonique ou d'ordre d'achat
- ✚ D'une acquisition effectuée dans notre maison de ventes aux enchères (En ligne, Online, Présentiel, ou par ordre d'achat ou demande d'une ligne téléphonique.)
- ✚ De la restitution d'un objet acheté en ventes aux enchères
- ✚ De la restitution d'un objet déposé pour une vente aux enchères, une expertise ou autres

➤ Vos données sont collectées pour :

- ✚ Respecter la réglementation et la législation en vigueur
- ✚ Proposer aux vendeurs un service et des conseils personnalisés
- ✚ Etablir un mandat de ventes aux enchères
- ✚ Procéder au règlement (Virement Bancaire ou Envois d'un chèque bancaire à votre domicile) de vos objets vendus
- ✚ Assurer le suivi de la relation client notamment dans la gestion de leur dossier (Objets vendus, restants, paiements...)
- ✚ Réaliser une prestation de type inventaire (Assurance, Succession, Tutelle...) ou autres
- ✚ Vous tenir informé de l'actualité de notre maison de ventes aux enchères notamment sous forme d'envoi de catalogues par voie postale ou newsletters par courriel
- ✚ Etablir les bordereaux des acheteurs
- ✚ Proposer aux acquéreurs un service et des conseils personnalisés (Ex : Expédition, retrait des objets ou autres.)
- ✚ Assurer le suivi de la relation client notamment dans la gestion de vos demandes à la suite d'un achat
- ✚ Gérer vos demandes de droit d'accès, de rectification, d'opposition à vos données.
- ✚ Gérer vos abonnements et désabonnement à notre newsletter

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser nos newsletters et invitations électroniques. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, vous avez la possibilité de vous désinscrire en nous envoyant un mail à desinscription@arles-encheres.com Sans réponse de votre part, vous continuerez à recevoir notre actualité par courriel.

With the new General Data Protection Regulation (GDPR) that comes into effect on May 25, we need your agreement to continue to send you our newsletters and electronic invitations.

If you would like to take this opportunity to unsubscribe, you can do so by sending us an email desinscription@arles-encheres.com

✚ « Notre maison de ventes aux enchères a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de

créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

✚ « L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris. »

(2) Conservation de vos données

- Les données personnelles que nous sommes amenés à collecter sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Elles seront conservées tant que nous aurons votre accord ou conformément à la législation en vigueur. Vos données sont conservées dans des documents légaux en conformité avec les normes comptables ou obligations légales, pour la durée légale nécessaire, en vue de répondre aux sollicitations des administrations fiscales ou autres.
- L'utilisation de vos données personnelles est strictement limitée au personnel de notre maison de ventes aux enchères. En aucun cas nous ne louons, ni vendons, ni transmettons vos données à des tiers. En revanche, après la vente aux enchères, tout bordereau susceptible de faire l'objet d'un envoi, peut sous certaines conditions, être envoyé à MBE Marseille, annoté des poids et dimensions des objets. Cette démarche permet à l'acheteur d'obtenir un devis personnalisé en termes de tarif et d'assurance.
- Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition sur vos données personnelles. Vous pouvez également demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter directement notre maison de ventes par courrier (Maître Gouirand Christelle, 35 Bis rue Nicolas Copernic, 13200 Arles) avec accusé de réception accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité.
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

(3) Sensibilisation de vos données

- **Tous les employés sont concernés en tant que professionnels et sont sensibilisés à cette question sur :**
 - ✚ Les droits des personnes concernées afin que les demandes reçues dans n'importe quel service soient clairement identifiées et qu'une procédure de traitement par le bon service soit connue et appliquée
 - ✚ Les règles internes de gestion des données personnelles : Ils ne peuvent accéder qu'aux données dont ils ont besoin, ils ne doivent pas divulguer des données à des tiers non autorisés, les dossiers archivés ne sont accessibles qu'à certaines personnes, etc.
 - ✚ Les règles élémentaires de sécurité : Accès aux ordinateurs et aux logiciels par des Mots de passe complexes, poste de travail verrouillé dès que l'on s'absente, ne pas stocker des documents professionnels sur des outils personnels, les accès aux locaux sont sécurisés, etc.